

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DFDS*	Date	23 mars 2023
Numéro	23.185	Heure	

Auteur-e(-s) : Commission législative	Lié à (facultatif) : ad 19.164
--	--

Titre : Favoriser le consensus parental pour mieux protéger les enfants lors de la séparation de leurs parents

Contenu :
Le Conseil d'État est prié de mettre en œuvre un projet visant à favoriser le consensus parental dans le canton, à l'attention des couples qui se séparent, inspiré par exemple du modèle dit « de Cochem ».

Développement (obligatoire) :

Lorsqu'un couple se sépare, qu'il soit marié ou pas, la vie des enfants est bouleversée.

Alors que de nombreux couples parviennent à se séparer à l'amiable, certaines situations peuvent dégénérer et engendrer de profondes souffrances. Lors d'une séparation conflictuelle, d'importants conflits se cristallisent souvent entre les parents autour des enfants, nécessitant le recours à de nombreuses ressources sociales et judiciaires. Les enfants sont souvent les victimes collatérales au vu de la longueur de la procédure, des écrits parfois agressifs des mandataires, des rapports d'enquêtes sociales, voire de potentiels rapports d'experts, qui peuvent s'étendre sur des mois, voire des années. Tout cela renforce, au lieu d'apaiser, le conflit familial et la position fragile des enfants.

Les enfants sont pris, malgré eux, dans un conflit de loyauté entre leurs parents. Ces situations peuvent être tragiques et extrêmement pénibles à traverser. Elles sont néfastes pour le développement des enfants, avec des répercussions à court et long terme.

S'ajoute souvent à ce contexte un sentiment d'impuissance et de frustration ressenti par de nombreuses et nombreux professionnel-le-s engagé-e-s.

Notre canton n'est pas épargné par le phénomène ; en effet, il connaît le taux de divortialité le plus élevé de Suisse, ce qui augmente proportionnellement le nombre de situations conflictuelles.

Depuis 2016, des projets existent en Suisse romande pour favoriser le consensus parental afin d'encourager les parents à trouver eux-mêmes les solutions à leurs problèmes. Ce modèle a démontré sa valeur en Valais. Des projets pilotes se mettent en place également dans le canton de Vaud. Le but de ces projets est d'amener les parents qui se séparent à trouver des solutions à l'amiable, qui prennent en compte l'intérêt et les besoins des enfants. Il comprend notamment l'organisation de soirées d'information à l'attention des familles en recomposition, la promotion d'un traitement standardisé, rapide et non violent des requêtes déposées auprès des tribunaux, l'audition de l'enfant avant celle de ses parents, et si nécessaire le soutien aux modes alternatifs de résolution de conflits par la coopération pluridisciplinaire entre tous les professionnels intervenant autour des familles (magistrats, avocats, médiateurs familiaux, psychologues, intervenants sociaux, etc.).

Le modèle du consensus parental permet également de réduire les coûts considérables directs et indirects des situations conflictuelles.

Dans sa publication de décembre 2022, la Commission fédérale pour les questions familiales recommande d'ailleurs des mesures allant dans ce sens, l'objectif étant d'amener les parents à trouver des solutions rapides à l'amiable, qui répondent aux besoins et à l'intérêt supérieur des enfants de pouvoir traverser cette épreuve aussi bien que possible.

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Fabio Bongiovanni, président de la commission		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :

*Motion d'abord attribuée au DESC dans le cadre du traitement du rapport 19.164 Médiation, puis reprise par le DFDS après son acceptation par le Grand Conseil le 24 mai 2023.